

Point de vue

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1980)**

Heft 567

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CEINTURE

La liberté de vivre

Je voterai «oui» à l'obligation du port de la ceinture de sécurité et du casque. Les jongleries statistiques de Gil Stauffer¹ ne m'ont pas convaincu.

Nous avons tous entendu parler d'un copain Eric qui a eu la vie sauve parce qu'il ne s'est pas attaché; mais personne ne mentionne les cas innombrables où la ceinture, et le casque aussi, ont permis d'éviter des blessures graves ou la mort. Le paradoxe fait recette et c'est à croire que nous colportons cette histoire pour mieux nous aveugler.

Croire ou faire croire que la votation de fin novembre met en jeu une liberté fondamentale relève de la naïveté ou de la malhonnêteté. Il y a belle lurette que la circulation motorisée est le lieu privilégié des contraintes: vitesse, trajet, technique, équipement, tout est réglementé; pas une vis, pas un boulon qui ne soit l'objet d'un article du code. Son succès même a privé à tout jamais la voiture de son ambition d'être un ins-

trument de liberté. Rester maître d'attacher sa ceinture ou de coiffer son casque n'y changera rien.

Mon «oui» n'est pas une adhésion sans restriction. Je sais que le conducteur attaché se sent sûr de lui, trop même. Et cette assurance nouvelle de l'homme au volant, ce sont les piétons et les cyclistes — ces prolétaires de la circulation — qui en feront les frais.

C'est pourquoi le débat passionné provoqué par cette nouvelle règle me paraît déplacé. Toutes ces énergies dépensées à philosopher sur la liberté de mourir seraient plus utiles à garantir la liberté de vivre, non seulement celle de l'automobiliste-roi mais aussi celle de tous les autres usagers de la route. Rues piétonnes, pistes cyclables, rues résidentielles, limitations de vitesse, mesures pour réduire la fluidité du trafic motorisé, verront-elles se mobiliser nos hérauts de la liberté?

J.-D. D.

¹ Cf. DP 565 «Boucle ta ceinture: on entre dans le meilleur des mondes». Comme on le verra plus bas, Gil Stauffer, en toute liberté, tape à nouveau sur ce même clou dans son «point de vue» de cette semaine. Quitte à s'attirer les foudres de la rédaction entière. Nous restera-t-il finalement de la place dans DP pour aborder le problème des finances fédérales? (Réd.)

blessures: c'est de réduire drastiquement les vitesses autorisées, par exemple à 45 km/h dans les localités et à 80 km/h à l'extérieur.

Personne n'en mourrait, bien au contraire.

Le Conseil fédéral, par conséquent, se fout du monde lorsqu'il affirme, page 4 de la brochure explicative distribuée à toute la population, que «l'obligation de porter la ceinture de sécurité est LE moyen le plus efficace de réduire... gnagnagna...» Le Conseil fédéral ne trouverait pas de l'eau au lac. Le port de la ceinture n'est *qu'un* moyen, et pas le plus efficace, parmi *beaucoup* d'autres, de réduire le nombre des blessés et la gravité des blessures.

2. Une réduction drastique des vitesses autorisées,

on le fait gentiment remarquer, ferait chuter *et le nombre des accidents*, premièrement et évidemment, et, conséquence automatique, *le nombre des blessés et tués* et, il faut vraiment tout vous dire, *la gravité des blessures*.

De plus, une limitation drastique des vitesses constituerait, faut vraiment tout vous dire, un facteur supplémentaire de sécurité pour *tous* les usagers de la route, y compris les piétons et les hérissons.

3. En plus de ça, la consommation de carburant diminuerait notablement, de même que l'usure des véhicules.

4. Moins d'accidents, plus de sécurité sur les routes: d'accord, absolument d'accord. Mais que l'on commence, sacré nom d'un chien d'un petit bonhomme d'un chien, par le commencement.

Quasi tous les partis politiques sont favorables au port obligatoire de la ceinture. Combien sont disposés à proposer une limitation sérieuse des vitesses? Ho! ne répondez pas tous en même temps!

5. Les données fournies — diminution de 13% du nombre des tués et de 11% du nombre des blessés, lorsque la ceinture était obligatoire — sont totalement insuffisantes. Il faut au moins vingt paramètres pour décrire un accident, ses causes et ses conséquences. Pour un nombre et un type non décrits — et probablement non déterminés — d'accidents, il est *probable* que la ceinture soit un facteur de sécurité non négligeable. C'est tout ce que l'on peut dire.

6. Dans un nombre certainement non négligeable de cas (enfouissement d'une porte, incendie, par ex.) la ceinture est dangereuse. Le Conseil fédéral et les partisans de l'obligation ne pipent mot à ce propos, les malhonnêtes. Toujours le «bilan globalement positif»... On applaudit bien fort M. Marchais.

7. Oui à la ceinture. Non à l'obligation tant qu'il

POINT DE VUE

Y en a vraiment qui sont pas d'accord?

1. On rappelle tout d'abord aux amnésiques qu'en raison de l'état et de la configuration actuels de l'univers, l'énergie cinétique croît exponentiellement avec la vitesse. Ma foi, c'est comme ça et il faudra attendre vachement longtemps avant que ça change.

On en déduit donc qu'il existe un moyen absolu et immédiat, simple et universel, scientifique et abordable par le dernier bobot du village, de réduire et le nombre des accidents de la route et la gravité des

subsiste — et il subsistera toujours — le plus léger doute sur son efficacité.

8. En conclusion: j'ai remarqué qu'il se trouvait un nombre vraiment non négligeable de partisans des *solutions autoritaires* parmi les partisans de l'obligation. Curieux...

On dirait que pour un nombre grandissant de gens, la terreur — ou la peur de l'amende et du gendarme, ou la multiplication des lois à l'infini — doit devenir une méthode de persuasion et de gouvernement.

J'ai bien l'impression que ces gens-là, en fait, ne rêvent que d'être conduits comme un troupeau...

Gil Stauffer

PS: A vendre 10 cubes de Rubik, ramenés de Hongrie, avec plus de mille difficultés. Prix: 20 francs — soit 5 francs de moins que dans les magasins, lesquels les achètent 15 francs ou moins pour les revendre 25 francs. Les 10 cubes précités ont été achetés environ 10 fr. Les dix francs supplémentaires vont dans la poche d'un chômeur qui en a bien besoin. Téléphoner (sauf entre 12 et 14 h. 30) au 038/53 32 90.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La défense du patrimoine

Ainsi donc, Reagan!

Je relis avec un peu de consternation ce que j'écrivais voici douze ans (*Les USA à l'heure du LSD*): «4 juin. — Campagne électorale. A la télévision, les principaux candidats, interviewés par un journaliste anglais. Wallace, un furieux — et je suis heureux de voir qu'il l'est sans discussion possible, et que vraisemblablement la chose sera tout de même évidente aux yeux de la majorité; un sot, Reagan, dont la médiocrité de nouveau s'impose! Un intellectuel de haut vol, plein d'humour, d'intelligence, de générosité — et par là, je crains bien, hors de course: Mc Carthy. Un grand homme

d'affaires, mais sans rien de séduisant et dont je doute qu'il ait des chances: Rockefeller. Le brillant second, la brillante seconde édition — mais beaucoup préféreront sans doute l'originale: Kennedy. Restent Nixon et Humphrey. Je dirais: Nixon, moins compromis, parfaite expression de l'Américain moyen.»

Deux jours plus tard, Kennedy était assassiné, et cinq mois plus tard, Nixon entrait à la Maison Blanche... Reste à espérer qu'en douze ans, Reagan se sera amélioré!

* * *

Parcourant trois fascicules pour l'enseignement du français dans les classes de 4^e, 5^e et 6^e années, j'avais été frappé (et inquiété) par le fait que les textes «d'auteurs» étaient relativement peu nombreux; les textes d'auteurs de chez nous à peu près absents.

(En revanche, une recette de cuisine, un extrait du règlement d'un C.E.S., un texte publicitaire pour un lave-vaisselle, un texte tiré de *24 Heures* — pourquoi pas? — un autre tiré de *l'Est républicain* —??? — etc.)

Toutefois, on m'avait rassuré en me faisant observer que les instituteurs et maîtres secondaires pouvaient se procurer des livres *en séries* à la *Bibliothèque pour tous*, à Lausanne.

Je viens de recevoir, en supplément à *Perspectives* d'octobre 1980, publication du Département de l'Instruction publique vaudois, la «Liste des livres disponibles en séries pour les lectures suivies en classe». Je dois dire que, malheureusement, je ne suis pas tout à fait rassuré...

Si je me réjouis d'y rencontrer pas mal de grands écrivains, et notamment mon très cher André Dhôtel — en revanche, la littérature romande, d'écrivains de chez nous, parlant de gens de chez nous, est réduite à la portion congrue. Mis à part Ramuz (trois titres), je ne vois guère que le *Conte de la Marguerite*, de la Vaudoise du Piémont Béatrice Appia (très bien!), prévu pour la deuxième année; *Le Courier du Roi Caraffa* de J.P. Pellaton, pour la troisième année; *Le Pauvre Homme du Toggenbourg*, d'Ulrich Bräker, dans l'excellente traduc-

tion de Cathy Dentan pour la septième année; le *Bois d'Automne*, de Walter Kauer; *L'Or*, de Cendrars, toujours pour la septième; quelques autres, de moi inconnus...

Aucun Monnier (Philippe, Jean-Pierre...), aucun Töpffer, aucun Bille. Ni Haldas, ni Landry, ni Pourtalès... Or ces deux derniers figurent à des prix très modérés chez «Plaisir de Lire», à côté de Francine Gehri, Vio Martin, Marcel Michelet, Suzy Doleyres et bien d'autres.

C'est notre patrimoine qui est ainsi «bradé» — moi, je trouve ça grave...

J. C.

GLOU-GLOU

Coca-Cola de tous les pays...

On sait que la recette pour la fabrication du Coca Cola est un des secrets les mieux conservés au monde. Ce n'est pas la déclaration légale obligatoire des composants qui va le révéler et permettre de lancer un produit concurrent ayant exactement les mêmes caractéristiques.

Prenons à titre d'exemple une boîte de «Coke» vendue en France, une boîte fabriquée en Allemagne et vendue en Suisse et le même produit mis en bouteille dans le canton de Vaud.

La boîte allemande porte l'indication en français et en allemand ce qui permet de supposer qu'il s'agit de la déclaration pour la vente en Suisse. A noter une indication à usage interne allemand: «koffeinhaltige Limonade» (limonade contenant de la caféine).

La déclaration suisse est la suivante; limonade gazeuse, eau, sucre, acide carbonique, colorant au caramel, acide minéral, caféine, arômes naturels composés.

La déclaration française mentionne: soda aux extraits végétaux, eau gazéifiée, sucre, extraits végétaux, caramel, acidulant E 338, caféine.

Aux spécialistes de nous dire quel est le consommateur le mieux informé!